

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
Warendorfer Strasse 21  
59075 Hamm  
No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Propane-2-ol; acétone; Acétate d'éthyle; Acétate d'isobutyle

**Informations complémentaires**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Acétate de n-butyle**

No. CAS 123-86-4  
 No. EINECS 204-658-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29  
 Concentration >= 25 < 50 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux  
 EUH066

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

No. EINECS 920-750-0  
 Numéro 01-2119473851-33

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

d'enregistrement  
 Concentration  $\geq 10$  < 20 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Asp. Tox. 1 H304  
 Aquatic Chronic 2 H411  
 STOT SE 3 H336  
 Système nerveux

**acétone**

No. CAS 67-64-1  
 No. EINECS 200-662-2  
 Numéro 01-2119471330-49  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq 10$  < 20 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066  
 Système nerveux

**Acétate d'éthyle**

No. CAS 141-78-6  
 No. EINECS 205-500-4  
 Numéro 01-2119475103-46  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066  
 Système nerveux

**Propane-2-ol**

No. CAS 67-63-0  
 No. EINECS 200-661-7  
 Numéro 01-2119457558-25  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336  
 Système nerveux

**xylène**

No. CAS 1330-20-7  
 No. EINECS 215-535-7  
 Numéro 01-2119488216-32  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq 1$  < 4 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 Acute Tox. 4 H332  
 Voie d'exposition: Exposition par

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Acute Tox. 4	H312	inhalation
		Voie d'exposition: Exposition par la peau
Skin Irrit. 2	H315	
Asp. Tox. 1	H304	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation
Eye Irrit. 2	H319	

**Acétate d'isobutyle**

No. CAS	110-19-0		
No. EINECS	203-745-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119488971-22		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Flam. Liq. 2	H225		
STOT SE 3	H336		Système nerveux
	EUH066		

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

No. CAS	92128-66-0		
No. EINECS	921-024-6		
Numéro d'enregistrement	01-2119475514-35		
Concentration	>= 1	< 3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Flam. Liq. 2	H225		
Asp. Tox. 1	H304		
Aquatic Chronic 2	H411		
Skin Irrit. 2	H315		
STOT SE 3	H336		Système nerveux

**Toluène**

No. CAS	108-88-3		
No. EINECS	203-625-9		
Numéro d'enregistrement	01-2119471310-51		
Concentration	>= 1	< 2	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Flam. Liq. 2	H225		
Repr. 2	H361d		
Asp. Tox. 1	H304		
STOT RE 2	H373		
Skin Irrit. 2	H315		
STOT SE 3	H336		Système nerveux

**nitrate de cellulose < =12.6 % N**

No. CAS	9004-70-0		
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Expl. 1.1	H201		

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

## Autres ingrédients

### éthanol

No. CAS	64-17-5
No. EINECS	200-578-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43
Concentration	>= 1 < 10 %
Le renvoi: [3]	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2 H225

### Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Propane-2-ol

Liste	VL (B)			
Valeur	500	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

##### acétone

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

##### acétone

Liste	VL (B)			
Valeur	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2420	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

##### Acétate d'éthyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	734	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1468	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 02/2017				

##### Acétate d'éthyle

Liste	VL (B)			
Valeur	734	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur limite à courte terme	1468	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate d'isobutyle**

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate d'isobutyle**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

**Acétate de n-butyle**

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate de n-butyle**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

**éthanol**

Liste	VL (B)			
Valeur	1907	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Toluène**

Liste	VL (B)			
Valeur	77	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	384	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

**Toluène**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	192	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	384	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

**xylène**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

**xylène**

Liste	VL (B)			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

**Autres données**

-

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**



Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Acétate d'isobutyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	773	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2035	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	608	mg/kg/d

**xylène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d
<b>Propane-2-ol</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	888	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	500	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	89	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	26	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

**acétone**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1210	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	186	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

mode d'effet	Effet local	
Concentration	2420	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1210	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	62	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	62	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	200	mg/m <sup>3</sup>
<b>Acétate d'éthyle</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	63	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	734	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1468	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1468	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	734	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	37	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	367	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	



Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m <sup>3</sup>

**Toluène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	343	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	384	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	192	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	192	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	384	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	226	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	226	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	56,5	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	226	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8,13	mg/kg/d
<b>éthanol</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1900	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	343	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	114	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	87	mg/kg/d

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	773	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2035	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	608	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****Acétate d'isobutyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,17	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,017	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,34	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	200	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0755	mg/kg

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,36	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Concentration	0,981	mg/kg
---------------	-------	-------

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0981	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg

**Propane-2-ol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l

**acétone**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	10,6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	1,06	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	30,4	mg/kg

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	3,04	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	29,5	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	21	mg/l

**Acétate d'éthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,026	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,26	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,24	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	650	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,125	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	1,25	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	1,65	mg/l

**Toluène**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,68	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	16,39	mg/kg

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,89		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	13,61		mg/l

**xylène**

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,327		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,327		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	12,46		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	12,46		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,31		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	6,58		mg/l

**éthanol**

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,96		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	eau de mer		
Concentration	0,79		mg/l

Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	2,75		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	580		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	3,6		mg/kg

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	2,9		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,63		mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	de solvant
<b>La limite de l'odeur</b>	



Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

remplace la version: 30 / BE

Date de révision: 16.09.2021

Date d'impression 20.09.21

Remarque non déterminé

**Point de fusion**

Remarque non déterminé

**Point de congélation**

Remarque non déterminé

**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur 55,8 à 200 °C

**Point d'éclair**

Valeur -7 °C

**Taux d'évaporation**

Remarque non déterminé

**inflammabilité (solide, gaz)**

non déterminé

**limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité**Valeur env. 0,901 kg/l  
température 20 °C**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**Valeur 45 à 55 s  
température 20 °C  
méthode DIN 53211 4 mm**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

## 9.2. Autres informations

### Elément non volatile

Valeur	24,5	%
méthode	valeur calculée	

### Autres données

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### xylène

ATE	2000	mg/kg
Source	alle Daten über 2000 mg/kg	

#### Toxicité aiguë par inhalation

ATE	> 20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

remplace la version: 30 / BE

Date de révision: 16.09.2021

Date d'impression 20.09.21

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****xylène**

ATE	5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
Source	alle Werte über 5 mg/l	

**Corrosion/irritation cutanée**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	4	h
Période d'observation	7	d
évaluation	Irritant pour la peau.	
Source	2 (reliable with restrictions)	

**Toluène**

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	4	h
Période d'observation	7	d
évaluation	Irritant pour la peau.	
méthode	84/449, B.4 CEE	
Source	1 (reliable without restriction)	

**xylène**

Espèces	lapin	
Période d'observation	72	h
évaluation	Irritant pour la peau.	
Source	2 (reliable with restrictions)	

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation	irritant
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Propane-2-ol**

Espèces	lapin	
Période d'observation	14	d
évaluation	Irritant pour les yeux.	
Source	1 (reliable without restriction)	

**acétone**

Espèces	lapin	
Période d'observation	24	h
évaluation	Irritant pour les yeux.	
Source	1 (reliable without restriction)	

**Acétate d'éthyle**

Espèces	lapin	
Période d'observation	24	h

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

évaluation  
Source Irritant pour les yeux.  
2 (reliable with restrictions)

**xylène**

Espèces lapin  
évaluation Irritant pour les yeux.  
Source 2 (reliable with restrictions)

**sensibilisation**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité reproductrice (Composants)****Toluène**

évaluation Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

**Cancérogénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis.  
évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Propane-2-ol****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

organes : Système nerveux  
Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**acétone****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux  
Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Acétate d'éthyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

organes : Système nerveux  
Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Acétate d'isobutyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux

Remarque

Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**Acétate de n-butyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux

Remarque

Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux

Remarque

Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**Toluène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

organes : Foie

Remarque

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

**Toluène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux

Remarque

Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**xylène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Voie d'exposition par inhalation

organes : Voies respiratoires

Remarque

Peut irriter les voies respiratoires.

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

évaluation

Peut provoquer sommolence ou des vertiges.

organes : Système nerveux

Remarque

Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces

Daphnia magna

EC50

3

mg/l

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Durée d'exposition	48	h	
<b>Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet</b>			
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202, part 1, static		

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	10		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OECD 201		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

évaluation	Facilmente biodegradable.		
------------	---------------------------	--	--

**naphte, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Valeur	98		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilmente biodegradable.		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

remplace la version: 30 / BE

Date de révision: 16.09.2021

Date d'impression 20.09.21

**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE

**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**




Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1263	1263	1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV

COV (CE) 73,6 % 663 g/l

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.



Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

Flam. Liq - Flammable liquids  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 250

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.  
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.  
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
---------------------	---

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE	080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)**

**Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matière: CES006

**Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.  
 Les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.  
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

**Matière des gants**

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7

Temps de pénétration &gt;= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Estimation d'exposition et référence bibliographique****Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
estimation de l'exposition	200 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,6
substance principale	acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition	62 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,15
substance principale	acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

Date de révision: 16.09.2021

remplace la version: 30 / BE

Date d'impression 20.09.21

estimation de l'exposition 200 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,4  
 substance principale acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - systémique  
 estimation de l'exposition 62 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,01  
 substance principale acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC13  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique  
 estimation de l'exposition 200 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,5  
 substance principale acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC13  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - systémique  
 estimation de l'exposition 62 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,07  
 substance principale acétone

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC10  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - systémique  
 estimation de l'exposition 63 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,022  
 substance principale Acétate d'éthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC10  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local  
 estimation de l'exposition 734 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,018  
 substance principale Acétate d'éthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - systémique  
 estimation de l'exposition 63 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,034

Nom commercial: Hesse PURA-TWIN, mat EH 307-2

Version: 31 / BE

remplace la version: 30 / BE

Date de révision: 16.09.2021

Date d'impression 20.09.21

substance principale	Acétate d'éthyle
<b>Travailleurs (professionnelle)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local
estimation de l'exposition	734 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,018
substance principale	Acétate d'éthyle

### **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

#### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.